



Le DROIT PÉNAL FORESTIER

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

En services déconcentrés du MAA, il est important pour les agents à compétences judiciaires dans le domaine forestier, de savoir s'ils mènent une action de police administrative ou de police judiciaire et le cas échéant, de rédiger correctement un procès verbal.

OBJECTIFS :

Être capable de rappeler les grands principes du droit pénal français, de décrire la procédure pénale, de caractériser les missions de police judiciaire et de distinguer les suites à donner en matières forestières.

Être capable de caractériser les principales infractions forestières, de rédiger un procès-verbal et d'intervenir à l'audience.

préalable obligatoire pour toute inscription à cette formation : formation à distance bases juridiques du droit pénal forestier, durée < 1h

PUBLIC CONCERNE :

Ingénieurs et techniciens affectés en services forestiers des DRAAF et DDT, tout agent du ministère en charge de missions forestières ou juridiques.

CONTENU PROPOSE :

Le droit pénal forestier.

Instruction du dossier pénal forestier.

Les suites données à la procédure, l'aboutissement du dossier.

Les grandes familles d'infraction.

La rédaction de procès verbal.

L'audience.

INTERVENANTS :

Intervenants spécialisés

DUREE :

3 jours

NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

15

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Myriam ISSARTEL

RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Béatrice ANTOINE

INFORMATION :

Pré requis : suivre la formation Bases juridiques droit pénal forestier (<1h)

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

formco.infoma@agriculture.gouv.fr

FRAIS D'INSCRIPTION :

"Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTE (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères "

N° ADF :

184896